

**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L. 2121-7 à L. 2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Villa du Prieuré

**LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 à 20 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

**Commande publique**

Délégation de service public – Camping municipal – Avenant n°1

**Finances**

Budget principal – Emprunt auprès de l'Agence Française Locale

Budget principal – Décision modificative n° 3

Budget principal – Décision modificative n° 4

Budget annexe Restaurant de la plage – Décision modificative n° 1

Délibération portant vente d'un bien mobilier (tondeuse autoportée)

Convention de reversement de subvention entre la commune et le Tennis Club dans le cadre de la réhabilitation des courts de tennis

Garantie d'emprunt – Halpades – Réhabilitation de l'immeuble « Le Cordon Bleu »

**Ressources humaines**

Modification du tableau des effectifs - Création d'emplois permanents

**Vie associative**

Convention d'occupation précaire de locaux communaux – Association ASAP

Convention d'occupation précaire de locaux communaux – Association Les givrés de Sevrier

**Domaine et patrimoine**

Modification du règlement particulier de police et d'exploitation des emplacements et stationnement de bateaux

Cession d'un terrain communal dans le cadre d'un échange de parcelles

Délibération autorisant à conclure et authentifier un acte administratif de cession de parcelles

Convention de servitude avec ENEDIS – Implantation d'un ouvrage électrique

**Environnement**

Convention de groupement coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO/ADELPHÉ

**Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

**Questions diverses**

A Sevrier, le 9 septembre 2025

LE MAIRE,  
Bruno LYONNAZ

